

Arrêté n° DDT-SAER 2024-138-0003
**portant renouvellement de la composition du bureau de l'association foncière de
remembrement de SAVIERES**

La Préfète de l'Aube

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural ancien, notamment les chapitres III des titres III des livres 1 (parties législatives et réglementaires) relatifs aux associations foncières et son article R133-3 dans sa version issue du décret n° 92-1290 du 11 décembre 1992 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 29 octobre 2019, nommant M. Jean-François HOU, directeur départemental des territoires de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2022117-0022 du 27 avril 2022 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Jean-François HOU, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT-DIR-2023-356-001 du 22 décembre 2023 portant subdélégation de signature à M. Laurent BOULLANGER, chef du service agriculture et espace rural, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvette GUBLIN, adjointe au chef de service ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-119 A du 19 janvier 1994 constituant l'association foncière de remembrement de SAVIERES ;

Vu la délibération n° 2024_03_21 du conseil municipal de SAVIERES du 12 avril 2024 ;

Vu les propositions de la Chambre d'Agriculture du 13 mai 2024 ;

Considérant que le mandat des membres du bureau a expiré le 04 mai 2024 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article premier : outre les membres de droit que sont le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, et le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'association foncière de remembrement de SAVIERES comprend **six** membres désignés par moitié par le conseil municipal de SAVIERES et par moitié par la chambre d'agriculture de l'Aube :

Membres désignés par le conseil municipal	Membres désignés par la chambre d'agriculture
M. SAINTON Denis M. MAURICE Raphaël M. DHULST Loïc	M. BÉCARD Jacky M. VANDOOSSELAERE Gilbert M. GRANGÉ Gérard

Ces membres sont désignés pour six ans du 04 mai 2024 au 04 mai 2030.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, M. le directeur départemental des territoires, M. le Maire de SAVIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié aux membres désignés du bureau par les soins du maire, à Mme la directrice départementale des finances publiques et à M. le président de la chambre d'agriculture.

Troyes, le **17 MAI 2024**

Pour la préfète, par délégation,
le directeur départemental des territoires, par
subdélégation
l'adjointe au chef du service agriculture et espace
rural,



Sylvette GUBLIN